

Service : Pôle Territorial Rive Droite/SDS
Tél. : 05.40.54.43.23

Réf : PA 033003 23 Z0002, M01, M02, M03, M04, M05
Groupe SEVERINI

Objet : Attestation de numérotage

ATTESTATION DE NUMEROTAGE

Le Maire d'AMBARES ET LAGRAVE,

Atteste que les parcelles cadastrées **AL 1987, 1988, 1989, 1990, 1902, 1903**
(Ancienne parcelle AL 161) pour 5 lots.

Se situent au : n° 5 A, 5 B, 5 C, 5 D, 5 E, **impasse des Prairies** à AMBARES ET LAGRAVE.

Chaque résident devra veiller à l'étiquetage de leur boîte à lettres, à l'entrée de la propriété.

En foi de quoi est délivrée la présente attestation, pour servir et valoir ce que de droit.

Je vous prie de recevoir, mes salutations distinguées.

Ambarès et Lagrave le, 15 octobre 2026

Monsieur Le Maire

David POULAIN



COMMUNE D'AMBARES ET LAGRAVE

Propriété appartenant aux Consorts BONNAUD

25 rue de Pelet

PLAN DE SITUATION

ADASTRE

Section : AL
N° : 161
Contenance : 55a 24ca

ECHELLE : 1/2000

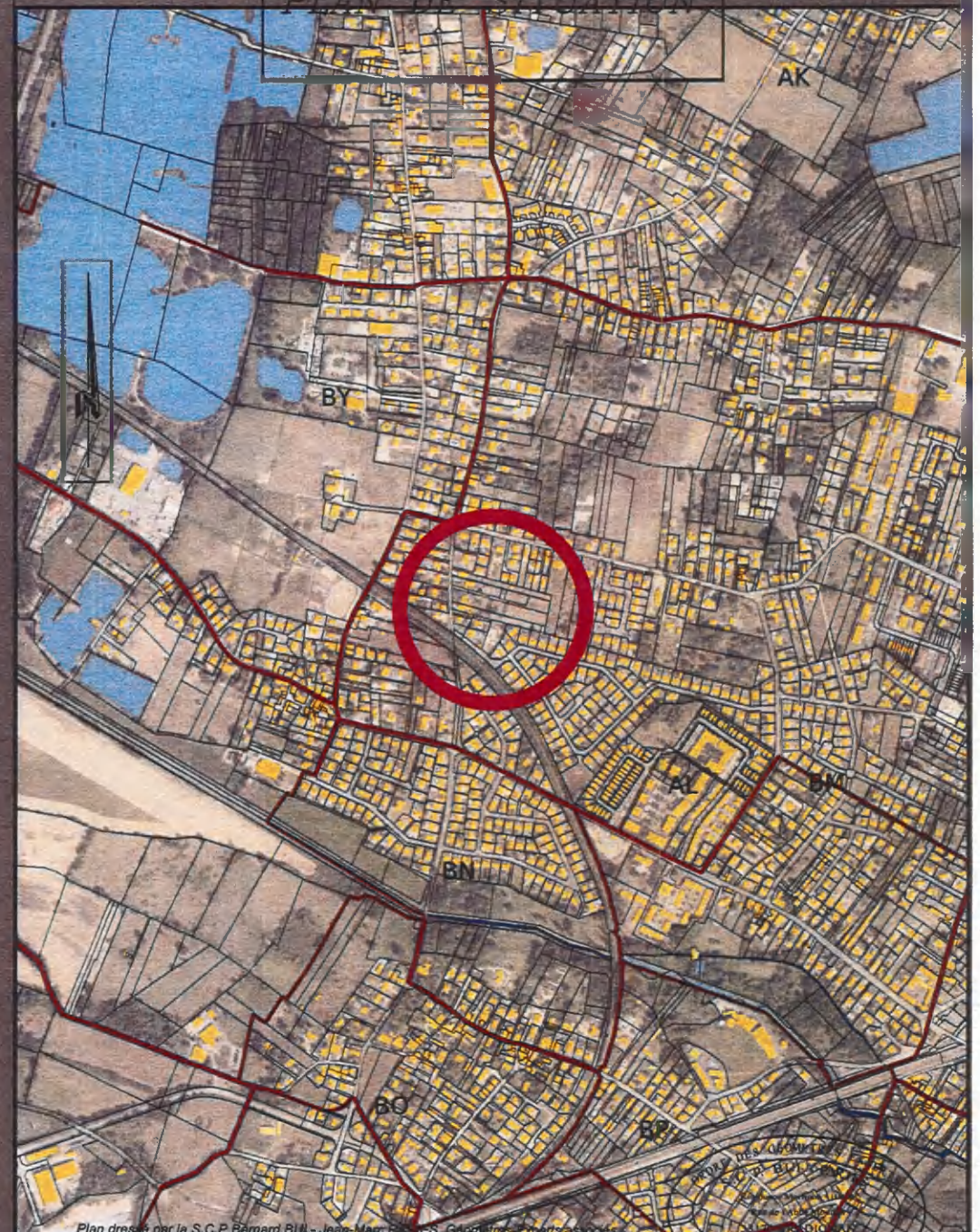
Plan dressé le : 1 août 2022
Dossier n° : 6192-22



Plan dressé par la S.C.P. Bernard BUI - Jean-Marc PARIÉS, Géomètres-Experts associés,
Résidence Martinon Bât. B, rue de l'Abbé Mounier 33170 GRADIGNAN Tél: 05 56 89 09 54
Bureau secondaire : Z.A. Auguste IV, 7 impasse Lou Heou 33610 CESTAS Tél: 05 56 78 87 82



PLAN DE SITUATION



Plan dressé par la S.C.P. Bernard BUI - Jean-Marc PARIÉS, Géomètres-Experts associés,
Résidence Martinon Bât. B, rue de l'Abbé Mounier 33170 GRADIGNAN Tél: 05 56 89 09 54
Bureau secondaire : Z.A. Auguste IV, 7 impasse Lou Heou 33610 CESTAS Tél: 05 56 78 87 82



Commune : 33003
Ambarès-et-Lagrive

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le

A
Par

Section : 000AL

Feuille(s) : 01

Qualité du plan : P5

Echelle d'origine : 1/2000

Echelle d'édition : 1/1250

Date de l'édition : 01/01/1985

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;

le par M géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A le

Document dressé par

à

Date

Signature :

(1) Rayez les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, arpenteur, géomètre ou technicien titulaire du cadastre, etc.).

(3) Préciser les noms et qualités des signataires s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité expropriante).





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026,

Le Conseil Municipal d'AMBARÈS et LAGRAVE, dûment convoqué,
s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de David POULAIN, Maire

Nombre de conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 22/09/2026

PRESENTS : M. POULAIN, Maire, Mme DESJAMBES, M. CLEMENT, Mme BARTHOLOME, M. GARCIA, M. DE FONROQUE
MERCIE, Mme BLACODON-VU, M. KEMPF, Mme S. DUPUY, Mme BLANCHARD, Mme FRICKER, Mme J. DUPUY, M. BIECHE, Mme
KEMPF, M. BROTHIER, M. SEMEGA, Mme ICHARD, Mme CLERET, M. RAIMANT, Mme TAVARES, M. BLANCHARD, M. RENAUD,
Mme BRET, M. GUENDEZ, M. BRUNE, Mme. CERQUEIRA, Mme GOURVIAT, M. MARTINEZ, M. LACOSTE

POUVOIRS :

Madame Marine GOMEZ-CABOT donne pouvoir à Madame Valérie BARTHOLOME

Monsieur Thierry VINCENT donne pouvoir à Monsieur Jean BIECHE

Monsieur Jean-Marc QUERILLACQ donne pouvoir à Monsieur Thierry CLEMENT

Monsieur David BARRIERE donne pouvoir à Madame Annabelle GOURVIAT

Secrétaire de séance : Madame Clémence BLANCHARD

29 présents

4 pouvoirs

Soit : 33 votants

N° 2026-100 Viographie - Permis d'aménager PA 033 003 23Z0002

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Monsieur KEMPF, Adjoint au Maire

En 2026, un permis d'aménager a été accordé sur la parcelle AL161 pour la création de 5 lots à
bâtir donnant sur l'impasse de Pelet. La desserte des parcelles a été permise par la création
d'une voie privée au lotissement.

VU les propositions émises lors de la Commission Urbanisme, Habitat, Infrastructures, Propreté,
Mobilités du 10 septembre 2026,

APRES AVOIR DELIBERE

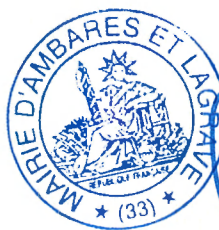
DENOMME la voie de desserte privée du nouveau lotissement Impasse des Prairies,

Un panneau de signalisation du nom de la nouvelle voie privée sera apposé en conséquence.

ADOpte à l'unanimité

La secrétaire de séance

Clémence BLANCHARD



Fait à Ambares et Lagrave, le 29 septembre
2026

Le Maire,

David POULAIN

